

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau environnement – Cellule Police de l'Eau
Tél. 03.28.03.83.83

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de VALENCIENNES et ANZIN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ECO-PORT DE PLAISANCE SUR LA COMMUNE DE VALENCIENNES

Dossier Loi sur l'Eau
Articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement

--

Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole (CAVM) a déposé un dossier en vue de demander l'autorisation au titre de la loi sur l'eau de réaliser l'aménagement d'un éco-port de plaisance sur la commune de Valenciennes.

Cette demande sera soumise à une enquête publique départementale **du 16 avril 2013 au 17 mai 2013 inclus**, dans les communes ci-dessus référencées.

Le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, en mairie de ces communes ainsi qu'à la CAVM, et formuler ses observations dans les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, à la CAVM, siège de l'enquête (2, place de l'Hôpital général - BP 227 - 59305 Valenciennes Cedex), ou par courriel (enquetepublique@valenciennes-metropole.fr).

Monsieur DERIEUX Hubert, Commissaire-Enquêteur, ou Monsieur BERNARD Jean, Commissaire-Enquêteur suppléant, se tiendra à la disposition du public :

- le mardi 16 avril 2013 de 9h00 à 12h00 en mairie de Valenciennes
- le samedi 4 mai 2013 de 9h00 à 12h00 en mairie de Valenciennes
- le mardi 7 mai 2013 de 9h00 à 12h00 en mairie d'Anzin
- le vendredi 17 mai 2013 de 14h00 à 17h00 en mairie de Valenciennes

Un résumé non technique du dossier est également consultable sur le site internet de la CAVM : <http://www.valenciennes-metropole.fr/>.

Le dossier d'enquête publique comprend une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement.

--